

Le Conseil,

Vu le rapport du 14 janvier 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Le site de la Ville nouvelle de Rillieux la Pape est inscrit en catégorie 1 au contrat de ville de l'agglomération.

Dans cet ensemble, le quartier de la Velette, qui regroupe 757 logements appartenant à l'OPAC de l'Ain, souffre d'une situation très enclavée, isolé sur un promontoire qui domine la plaine du Rhône.

L'image de ce quartier se dégrade sensiblement, comme en témoigne le nombre important de logements vacants et le taux de rotation élevé.

Sa fragilité justifie un projet global, articulé autour d'interventions urbaines, du renforcement de l'animation et de la gestion de proximité et de l'implantation d'activités.

Le réaménagement des espaces publics, volet urbain du projet de quartier, est, aujourd'hui, bien engagé sous maîtrise d'ouvrage communautaire. L'implantation d'une maison du département du Rhône et la transformation d'usage de la tour située à l'extrémité du quartier marqueront la volonté de renforcer les services rendus aux habitants et d'implanter des activités.

L'OPAC de l'Ain, après une opération de remise en état de logements vacants, entreprend un programme de réaménagement lourd de tous les halls d'entrée du quartier et de traitement des pieds d'immeubles. L'objectif est de renforcer l'attractivité des logements pour lutter contre la vacance et diversifier la population du quartier.

Le projet de retraitement des espaces en pieds d'immeubles consiste à requalifier les abords des bâtiments par la réfection des allées piétonnes, un renouvellement des plantations et la protection des logements en rez-de-chaussée à travers un aménagement paysager. La totalité des 18 halls du quartier serait ainsi plus accessible et mise en valeur ; les habitants pourraient bénéficier d'espaces de proximité valorisés, plus sûrs, plus accueillants et mieux adaptés aux usages constatés à la Velette. Ces travaux se feraient sans augmentation de loyers.

L'opération, réalisée sous maîtrise d'ouvrage de l'OPAC de l'Ain, est évaluée à 5 800 000 F TTC. La communauté urbaine de Lyon est sollicitée pour participer à cette requalification des espaces de proximité.

Le plan de financement de l'opération serait alors le suivant :

- OPAC de l'Ain	3 025 000 F
- Etat	1 275 000 F
- Communauté urbaine	1 500 000 F

B - Propose d'accepter le versement d'une subvention d'équipement de 1 500 000 F nets de taxes à l'OPAC de l'Ain pour le réaménagement des espaces de pieds d'immeubles du secteur de la Velette, de l'autoriser à signer la convention de participation financière afférente avec l'OPAC de l'Ain et de fixer l'imputation des dépenses ;

Vu le présent dossier ;

Où l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Accepte le versement d'une subvention d'équipement de 1 500 000 F nets de taxes à l'OPAC de l'Ain pour le réaménagement des espaces de pieds d'immeubles du secteur de la Velette.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention de participation financière afférente avec l'OPAC de l'Ain.

3° - Les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercices 1998 et suivants - compte 657 170 - fonction 66 - opération 0056.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,